

POSTULAT

Auteur PLR, par Christophe Claivaz
Objet Incertitudes pour les communes dans le domaine des constructions: le canton doit agir pour uniformiser les pratiques
Date 11.12.2018
Numéro 5.0387

Les communes valaisannes se trouvent de plus en plus empruntées dans les décisions à rendre en lien avec la loi sur les constructions, la situation des résidences secondaires et le Plan d'aménagement des zones (en application de la LAT) tant les situations juridiques sont complexes.

Certaines communes ont documenté par des exemples, des fiches, des guides, toute cette problématique, mais il semble que le canton ne désire pas utiliser ce matériel, se contentant plutôt d'informer les municipalités qu'il faut faire preuve de patience, le Secrétariat cantonal des constructions (SeCC) étant engorgé.

Conclusion

Par ce postulat, le groupe PLR demande au canton d'édicter un guide pratique à l'intention des communes dans le domaine des bonnes pratiques du droit des constructions, afin de lever l'incertitude juridique, uniformiser les pratiques et soulager le SeCC.

Nous encourageons le canton à s'approcher des communes ayant développé du matériel dans ce domaine, afin de l'utiliser et le diffuser plutôt que de réinventer la roue.